



L'essentiel & plus encore

Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 29 - Juillet 2017

ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,



Vous étiez nombreux à l'Assemblée Générale du 19 mai et je vous en remercie. Ce rassemblement nous a permis de revenir sur

l'année 2016 et de partager certaines interrogations quant à l'avenir de notre agriculture et de notre régime de protection sociale.

Dans son intervention, Michel Brault a décrit un contexte de gestion difficile pour la MSA : des crises agricoles successives, un environnement politique incertain et une COG contraignante. Face à toutes ces contraintes, la MSA n'a pas le choix, elle doit s'adapter, innover, tout en restant fidèle à ses valeurs. Je ne suis pas inquiète, nous avons des atouts qui nous donnent les moyens de relever ces défis.

L'une des forces de la MSA est sa présence sur les territoires avec l'action de nos élus, travailleurs sociaux, médecins,... Comme je l'ai dit dans mon rapport moral, les agriculteurs en difficulté ont besoin, au-delà d'une aide financière, d'un accompagnement humain et ça, nous savons faire !

En attendant de vous revoir très bientôt, je vous souhaite un bel été.

Claudine Faure
Présidente de la MSA DLG



AG 2017



Les élus de la MSA DLG à l'honneur

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 19 mai dernier à Boé en présence de Michel Brault, Directeur Général de la Caisse centrale de MSA. Retour sur les faits marquants de la journée.

Moment important dans la vie de l'entreprise, l'Assemblée Générale permet de faire un bilan de l'année écoulée, d'échanger sur la mise en œuvre de la protection sociale sur le territoire et d'aborder les projets à venir.

Le bilan de l'année 2016

Dans son discours de bienvenue, Claudine Faure s'est réjouie d'accueillir plus de 300 délégués, les partenaires du monde agricole et de la protection sociale ainsi que les élus locaux. Cette journée a permis d'informer les élus mais aussi de mettre en valeur leur rôle et leur implication sur le terrain.

Lysiane Lenice, Directrice Générale, est revenue sur l'activité 2016, première année d'exercice de la nouvelle COG 2016-2020, en exposant les grandes masses financières gérées par l'entreprise et les principales activités des services.

Une AG qui célèbre la jeunesse

Pierre Dagrass, 1^{er} Vice-président, a abordé dans son rapport mutualiste le thème « les jeunes et la MSA ». À travers la projection d'un livre photos, il a présenté les actions de

la MSA DLG auprès des jeunes adhérents, de la petite enfance à leur entrée dans la vie active.

L'intervention de Daniel Besnoit, Directeur des MFR de Dordogne et Lot-et-Garonne a notamment mis en évidence l'action de la MSA auprès des jeunes en matière de prévention et de sécurité au travail.

L'actualité et les défis de la MSA

Dans son rapport moral, Claudine Faure a abordé les faits marquants de l'année 2016. Outre les évolutions législatives de la protection sociale, elle est revenue sur les crises agricoles et l'accompagnement de la MSA ainsi que sur les incidences de la nouvelle COG.

Enfin, Michel Brault est intervenu dans un premier temps sur le contexte délicat de la MSA : crises agricoles successives, réformes permanentes et une COG contraignante. Face à ces obligations, il a évoqué la dynamique MSA pour relever ces défis avec, par exemple, le lancement des mutualisations de proximité entre les caisses MSA qui permettra de répondre aux exigences de performance de la COG.

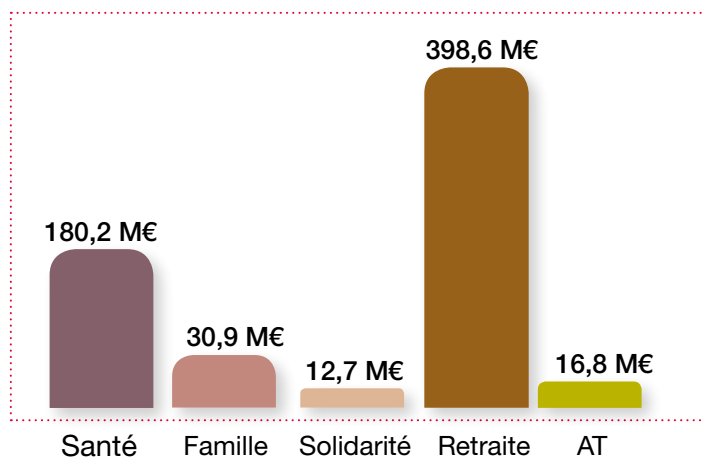
Les chiffres clés de l'activité 2016

Lysiane Lenice, Directrice Générale de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, a présenté le rapport d'activité 2016 aux élus. Extraits...

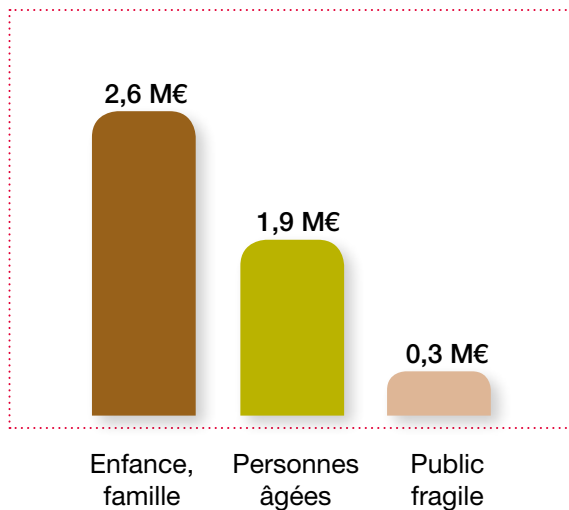


181 909 personnes bénéficient d'une prestation servie par la MSA Dordogne, Lot et Garonne, soit **24,2 %** de la population des deux départements.

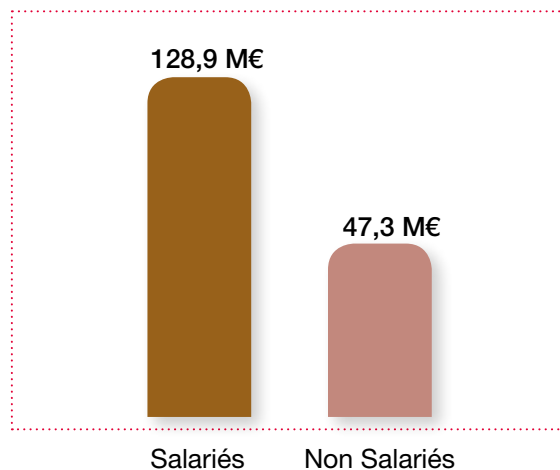
639,2 MILLIONS D'€ de prestations sociales ont été versées en 2016.



4,8 MILLIONS D'€ c'est le montant des dépenses au bénéfice des adhérents, en terme d'Action Sanitaire et Sociale.



176,2 MILLIONS D'€ de cotisations ont été appelées en 2016.



Les vœux des élus



Michel Calbo a lu les vœux adressés aux Pouvoirs Publics par les élus de la MSA DLG.

COTISATIONS

► Ne plus rentrer dans l'assiette des revenus professionnels des revenus exceptionnels tels que les indemnités d'assurance ou cessions d'actifs.

► Réclamer que les procédures de règlement amiable, dans le cadre des conciliations validées par le Tribunal de Grande Instance, autorisent un étalement

de la dette MSA au-delà des 24 mois réglementaires.

► Remplacer, dans les textes, l'appellation « Non Salariés » par « Exploitants Agricoles », davantage représentative de la réalité professionnelle des personnes concernées.

RETRAITE

► Prendre en compte les éléments de rémunération de la dernière année d'activité d'un salarié pour le calcul du Salaire Annuel Moyen (SAM).

LIVRET QUESTIONS / RÉPONSES

Les réponses aux questions ont été remises aux élus, sous forme de livret, le jour de l'AG. Ce document sera disponible lors des prochaines réunions de l'échelon local.

Les jeunes, c'est la force de la MSA

Dans son rapport mutualiste, Pierre Dagrás a présenté l'ensemble des actions que mène la MSA DLG en faveur de l'enfance, l'adolescence, jusqu'aux jeunes installés en agriculture.



En introduction, Pierre Dagrás a défini l'accompagnement des familles et des jeunes comme l'une des priorités de la MSA.

La MSA et ses jeunes

Pierre Dagrás a d'abord mis en valeur le rôle de la MSA dans le développement des dispositifs d'accueil du jeune enfant en milieu rural.

Il a également insisté sur les actions collectives mises en place sur le territoire pour

les enfants et les jeunes. Avec Planetarisks et Nutriforme, la MSA DLG, accompagnée de ses partenaires, a pour objectif de sensibiliser les enfants aux accidents de la vie quotidienne et à leur comportement alimentaire. Les élus sont impliqués dans la réalisation de ces campagnes de prévention « (...) où vous pouvez vous sentir le plus acteur des actions de terrain de votre Caisse ».

La MSA intervient aussi dans les établissements scolaires pour présenter son guichet unique mais aussi aborder le

sujet de la santé-sécurité au travail. Dans le cadre de l'appel à partenariat MFR-MSA, les élèves des maisons familiales et rurales participent tous les ans à l'élaboration de projets portant sur différents sujets.

Enfin, la MSA facilite l'entrée du jeune dans la vie active en lui offrant les avantages du guichet unique et, pour les jeunes agriculteurs, l'aide de deux conseillers en installation.

Impliquer les jeunes dans la vie mutualiste

Si la MSA accompagne bien ses jeunes, de la naissance à l'entrée dans la vie active, Pierre Dagrás a regretté qu'ils ne s'impliquent pas plus dans la vie de notre Caisse. Ils participent peu aux réunions des échelons locaux et, débordés par leur activité professionnelle, ont du mal à s'engager dans des actions proposées par la MSA.

Face à cette situation, la MSA doit être active et trouver des solutions innovantes pour ne pas perdre cette population essentielle pour son avenir. « **Les jeunes de nos territoires sont nos pépites, notre atout cœur** ». Elle doit s'adapter à ses jeunes, être à l'écoute de leurs attentes et leur proposer des missions dont les objectifs ont été définis avec eux.

En conclusion, Pierre Dagrás a encouragé le rapprochement entre les jeunes et les échelons locaux pour préserver la pérennité de notre régime et de ses valeurs mutualistes.

Défendre les valeurs de notre protection sociale



Claudine Faure a évoqué, dans son rapport moral, l'actualité de la MSA et notamment sa nécessaire adaptation aux exigences de la COG.

La Présidente a débuté son discours en soulignant l'importance d'échanger sur l'avenir de l'agriculture et de son régime de protection sociale.

Les évolutions législatives

Parmi les mesures marquantes de l'année 2016, la prime d'activité permet aux assurés de bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide pour compléter leurs revenus. Claudine Faure a encouragé les exploitants en difficulté à faire les démarches pour bénéficier de ce droit.

La DSN, dispositif obligatoire pour toutes les entreprises à partir de juillet 2017, a aussi été évoquée. Les employeurs ayant jusqu'à 20 salariés pourront utiliser le nouveau TESA en 2018 et seront accompagnés par la MSA.

La COG

Si elle contient des points positifs, comme le maintien des financements ASS, la COG nous contraint à de nouveaux

efforts en termes de réduction d'effectif et de charges de fonctionnement. Pour Claudine Faure, ces exigences ne doivent pas remettre en cause les valeurs de la MSA. « (...) nous souhaitons que ce qui caractérise notre régime agricole, la proximité et la relation avec nos populations puissent être préservées ». Elle est certaine que les mutualisations de proximité entre les MSA DLG et du Limousin permettront d'atteindre ces objectifs et de « **faire mieux ensemble que séparément** ».

La MSA accompagne ses agriculteurs en difficulté

L'année 2016 a été marquée par des crises agricoles. La MSA, avec le soutien de ses élus, a une nouvelle fois rempli sa mission. Elle a d'abord mis en place les mesures financières annoncées par les Pouvoirs publics. En 2016, un montant total de **1 860 000 €** de prises en charge de cotisations a été distribué, sur nos deux départements, à **5 386 bénéficiaires**.

La MSA s'est aussi mobilisée sur l'ensemble du territoire pour apporter à ses ressortissants en difficulté un accompagnement social et humain. Claudine Faure s'est dit fière de cette présence de proximité qui fait la force de la MSA. D'ailleurs, le pacte de consolidation, annoncé par le gouvernement en octobre dernier, l'a reconnu en désignant la MSA comme interlocuteur social central et lui a confié le financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

À noter dans vos agendas !

La journée d'information et de formation des Présidents des échelons locaux aura lieu le **25 septembre 2017**, au centre culturel du Colombier (salle A. Malraux) de Sarlat.

La demande de RSA en ligne, c'est nouveau !



Les adhérents MSA peuvent désormais déposer une demande de Revenu de solidarité active (RSA) en ligne, en se connectant à leur espace privé, accessible sur le msa24-47.fr.

Ce nouveau service en ligne facilite le recours au RSA pour les adhérents (salariés ou exploitants) potentiellement bénéficiaires.

Un service en ligne, pour faire quoi ?

Le service de demande de RSA permet de :

- Effectuer une demande de RSA.
- Saisir ses ressources.
- Télécharger des déclarations complémentaires (pour les exploitants).
- Déposer en ligne, si nécessaire, les documents

complémentaires demandés.

- Consulter et imprimer le récapitulatif de sa demande.



Effectuez votre demande de RSA et déclarez vos revenus sur votre espace sécurisé
Rubrique Mes services en ligne > Mes déclarations, mes demandes > Solidarité, insertion

Les bénéfices du service en ligne

PLUS SIMPLE :

- L'adhérent n'a plus besoin de se déplacer ni d'envoyer un courrier papier pour faire une demande de RSA.
- Il reçoit un accusé de réception de sa demande.
- Le service intègre automatiquement les données communiquées par l'adhérent dans le système d'information de la MSA. Le traitement de la demande est donc plus rapide.

PLUS SÛR :

- Le service guide précisément l'adhérent au cours des différentes étapes nécessaires pour remplir les données demandées.
- Moins de risque d'erreur et plus de sécurité.

UN TUTORIEL POUR VOUS AIDER...

Retrouvez la vidéo mise en ligne sur la page d'accueil de votre site MSA et découvrez en 2 minutes comment effectuer votre demande de RSA.

Déclarez en ligne votre accident de travail ou de trajet

La MSA DLG encourage ses adhérents non-salariés (exploitants, employeurs, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) à effectuer leur déclaration d'accident de travail ou de trajet sur Internet.



Après avoir consulté un médecin pour faire constater les lésions ou blessures éventuelles, l'adhérent peut déclarer l'accident de travail ou de trajet en se connectant directement sur le site **msa24-47.fr**

Un service en ligne pratique

Ce dispositif permet à l'exploitant de :

- Déclarer un accident du travail et de trajet (victime, conséquences, circonstances).
- Imprimer la feuille d'accident du travail pré-remplie et le récapitulatif de sa déclaration en ligne.
- Accéder au CERFA n° 12577 pour bénéficier de la prise en charge à 100 % des frais médicaux.
- Recevoir un mail l'invitant à transmettre à la MSA le certificat médical initial, si celui-ci n'a pas déjà été réceptionné.

Les bénéfices du service en ligne

PLUS SIMPLE :

- Le service est disponible 24h/24h 7 jours sur 7.
- Le service pré-rempli permet de gagner du temps car une pénalité de 4 jours de suspension d'IJ Atexa est prévue pour un envoi au-delà de 8 jours.

PLUS SÛR :

- L'adhérent reçoit un accusé de réception pour confirmer la transmission de la demande et une liste de documents à remplir afin d'être mieux indemnisé.
- La déclaration permet une meilleure traçabilité du dossier médical.



Effectuez votre déclaration d'accident ou de trajet sur votre espace sécurisé
Rubrique Mes services pro en ligne > Mes déclarations, mes demandes

Prêt pour la DSN ?



Toutes les entreprises agricoles doivent procéder à l'envoi d'une DSN, à compter de la paie de juillet 2017, à l'exception des entreprises souhaitant opter pour le nouveau TESA.

L'objectif de la DSN est de simplifier les démarches des employeurs en remplaçant la plupart des déclarations sociales par une seule déclaration dématérialisée.

Le principe de la DSN et ses avantages

La DSN est un fichier informatique, généré chaque mois par le logiciel de paie, contenant des informations qui sont transmises de façon automatique aux organismes de protection sociale concernés. Le déploiement de la DSN s'est fait de manière progressive. La dernière obligation de démarrage concerne les employeurs dont le montant de cotisations et contributions sociales dues en 2014 est inférieur à 3 000 €.

Avec la DSN, le TESA évolue

Les entreprises qui souhaitent attendre le nouveau

TESA, disponible en 2018, doivent le signaler à l'aide du questionnaire en ligne qui se trouve sur le site msa24-47.fr, rubrique Employeur > DSN > Le nouveau TESA.

À qui s'adresse le nouveau TESA ?

Pour répondre aux obligations DSN, la MSA propose des solutions adaptées aux spécificités de chaque entreprise :

Trois possibilités pour les entreprises ayant jusqu'à 20 salariés CDI :

DSN exclusivement	DSN et nouveau TESA	Nouveau TESA exclusivement
Gestion des salariés par logiciel de paie ou tiers déclarant.	Possibilité de recourir au nouveau TESA pour les salariés en CDD de moins de 119 jours (consécutifs ou non) et la DSN pour les autres salariés (CDI et CDD de plus de 119 jours).	Utilisation du nouveau TESA pour l'ensemble des salariés CDI et CDD quelle que soit la durée du contrat.

Deux possibilités pour les entreprises ayant plus de 20 salariés CDI :

DSN exclusivement	DSN et nouveau TESA
Gestion des salariés par logiciel de paie ou tiers déclarant.	Possibilité de recourir au nouveau TESA pour les salariés en CDD de moins de 119 jours (consécutifs ou non) et la DSN pour les autres salariés (CDI et CDD de plus de 119 jours).

LA MSA VOUS ACCOMPAGNE

Retrouvez sur le site msa24-47.fr une fiche d'information sur les « bonnes pratiques » DSN et un formulaire de mandat SEPA. **Rubrique** Employeur > DSN

ACCUEIL

Du nouveau à l'agence de Sarlat !

Depuis le 3 juillet, l'agence de Sarlat a déménagé et ses horaires d'ouverture ont changé.



Une nouvelle adresse, de nouveaux horaires

L'agence MSA de Sarlat a déménagé au :

12 avenue du Colonel Kauffmann

Ses heures d'ouverture :

mardi et mercredi : 9h30-12h00 et 13h00-16h00

jeudi : exclusivement sur rendez-vous

L'inauguration de l'agence est prévue le 25 septembre 2017 à 15h30, en présence des Présidents des échelons locaux, partenaires et personnalités politiques locales.

Déploiement de l'accueil sur rendez-vous

Pour apporter un accueil personnalisé attendu par les adhérents, la MSA DLG a décidé d'harmoniser l'accueil sur rendez-vous dans les 6 agences et de l'étendre à une journée par semaine.

À compter du 2 octobre 2017, les agences seront fermées lors des journées dédiées à l'accueil sur rendez-vous, à l'exception de Périgueux et Agen qui garderont leur fonctionnement actuel.

Les journées dédiées à l'accueil sur rendez-vous :

- Bergerac : lundi
- Nérac : mardi
- Nontron, Marmande et Villeneuve/Lot : mercredi
- Sarlat : jeudi

Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l'élue assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

Le cross des MFR du 47



Plus de 150 élèves ont participé au cross annuel des maisons familiales rurales du département qui s'est déroulé le 30 mars dernier à Sérignac-Péboudou. Une après-midi placée sous le signe de l'effort, la camaraderie et l'esprit d'équipe.

Des récompenses ont été distribuées par les personnalités aux gagnants et gagnantes avec notamment des coupes MSA remises par notre 1^{er} Vice-président Pierre Dagrass.

La MSA vous forme au TESA web



La MSA DLG organise régulièrement des réunions d'information sur la dématérialisation. En avril et juin derniers, Frédérique Jourgnac, animatrice de territoire, a proposé sur les 2 départements des formations à

des employeurs. L'objectif était de les familiariser aux services sécurisés et notamment à l'utilisation du TESA web. Elles reprendront courant septembre. Les demandes d'inscription sont à faire sur contact@dlg.msa.fr

Journée de l'élevage à Agen



La journée départementale de l'élevage et des saveurs s'est déroulée au Conseil départemental à Agen le 24 juin. Cette journée a été l'occasion pour les professionnels d'échanger et pour le public, venu nombreux,

d'assister à différentes épreuves : concours bovins, démonstration de chiens de troupeau, ... La MSA DLG a participé à cet événement avec la présence de Cyrille Gotte, conseiller en prévention. Il a communiqué sur les actions de la MSA en faveur des éleveurs et a proposé sur son stand des démonstrations de matériel de contention.

Une bonne alimentation pour être en forme



Très investie dans la promotion de l'équilibre alimentaire, la MSA DLG a organisé, en collaboration avec les élus, une journée « Nutri-forme », le 27 juin à Sainte-Colombe. L'objectif était d'évaluer les connaissances

sur l'alimentation, acquises par 130 élèves de primaire, au cours des ateliers animés par Sandra Loichot, conseillère en économie sociale et familiale, mais aussi de promouvoir l'activité physique et les produits du terroir.

L'agriculture en fête



La manifestation « Terre en fête », organisée par les JA 24, s'est tenue le 30 juillet à St-Méard-de-Drôme. Cette journée de promotion du monde rural a permis aux agriculteurs d'échanger avec le grand public

et de valoriser leurs productions. De nombreuses animations étaient proposées (animaux de la ferme, matériel agricole, finale départementale de labour, ...). Un stand MSA, tenu par Hervé Barnagaud, conseiller en prévention, a informé les professionnels sur les thèmes du nouveau plan SST.

Réussir son projet de changement



Des événements (rupture familiale, problèmes économiques, ...) peuvent nous amener à réorganiser notre vie. Le programme « Avenir en soi » propose de faire le point sur nos compétences, connaissances et

passions afin d'identifier ce qui va pouvoir nous servir aujourd'hui pour faire face à cette période de changement et la réussir. Le service ASS et les élus de Périgueux et Ribérac ont constitué deux groupes sur leur territoire qui débiteront les séances dès cet automne.



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Echelon Local.